

...Son ministère a-t-il étudié la possibilité d'instituer l'arbitrage obligatoire comme un moyen de régler des litiges au lieu du recours à la grève, solution adoptée depuis tant d'années?

L'hon. M. Nicholson: ...Le ministère et des fonctionnaires expérimentés ont étudié minutieusement cette question pendant plusieurs années. En tant que membre du cabinet, je sais combien il nous a été difficile d'élaborer une formule acceptable. Si l'on croit vraiment, comme moi, à l'importance et à la portée de la négociation collective qui permet au patronat et au salariat de s'asseoir à la table ronde, de se délester le cœur et d'adopter, au besoin, des positions énergiques, il est difficile de dire dans tous les cas que l'arbitrage obligatoire serait nécessaire ou souhaitable.

Ensuite, le ministre a fait des remarques au sujet de l'intérêt national, de la sécurité, notamment dans l'industrie de l'aviation, en ce qui concerne le transport des voyageurs et des marchandises et, dans bien des cas, sur les chemins de fer, puis il ajoute:

Je ne puis donner au député une réponse catégorique, mais je peux l'assurer—et c'est pourquoi j'ai lancé cet appel plus tôt aujourd'hui—que j'accueillerai agréablement toute proposition constructive faite par un député ou toute autre personne sur la formule à adopter pour résoudre cette question très complexe lorsque l'intérêt national et l'économie du pays sont en jeu.

Le 31 mai, l'ancien ministre du Travail, le député d'Ontario, a fait une proposition constructive, comme on peut le voir à la page 5743 du hansard. Il a dit:

● (7.10 p.m.)

...le premier ministre convoquera-t-il les parties en cause à Ottawa, où l'atmosphère serait différente, pour qu'elles puissent résoudre leur différend par négociations collectives sous la présidence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), qui a une grande expérience de ce genre de choses?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on fait l'impossible pour mettre fin à cette grève. Le ministre du Travail suit la situation de près, le député le sait bien, et si jamais il estime qu'une intervention du premier ministre pourrait être utile, il ne manquera pas de me le faire savoir.

Ces paroles ont été prononcées une fois la grève engagée depuis un certain temps. La grève jetait une grande confusion dans l'économie à Montréal, Trois-Rivières et Québec et, forcément, dans le reste du pays.

Vient ensuite la question du député de Bow-River (M. Woolliams), consignée à la page 6054 du hansard:

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend présenter quelque mesure législative pour mettre fin à la grève qui sévit sur la voie maritime du Saint-Laurent, étant donné la persistance de cette grève et la déclaration du ministre des Finances?

Entre parenthèses, je dirai que la déclaration du ministre des Finances portait sur l'effet de la grève sur les expéditions de céréales. Voici ce que le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, nous espérons que cette grève sera terminée bientôt, grâce à la poursuite de négociations collectives libres. (Applaudissements)

[M. McCleave.]

Là se trouve la déclaration du premier ministre et la réaction des souris savantes.

La suite, en date du 9 juin, se trouve consignée à la page 6173. Le premier ministre déclare:

...nous n'avons aucunement abandonné l'espérance de voir régler très prochainement ce grave problème au moyen de négociations collectives engagées librement et non en vertu d'un ordre du Parlement. (Applaudissements)

Ensuite, le 10 juin, à la page 6240, le ministre du Travail déclare:

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a dit hier, sauf erreur, que le gouvernement espérait, par suite des derniers événements, que, sincèrement désireuses de régler le différend, les deux parties en cause y mettraient fin par des négociations collectives de bonne foi.

Nous avons ensuite l'intervention de l'ancien ministre du Travail, actuellement ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont la déclaration du 13 juin figure à la page 6907. Je cite:

Nous avons un régime de négociation collective libre et le gouvernement tente en toute bonne foi de trouver une solution à ces difficiles conjonctures ouvrières en recourant aux méthodes fixées par la loi dans notre régime de libre négociation collective.

Vint ensuite l'instant peut-être le plus heureux qu'ait connu le ministre—je doute qu'il en ait eu beaucoup depuis—où il annonçait ce que nous avons tous cru être le règlement définitif de ce problème particulier. Après les déclarations, le député de Burnaby-Coquitlam a fait une observation que je vais vous lire. Elle se trouve à la page 6369 du hansard du 14 juin:

Je n'ai absolument aucune objection de principe à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier la question, pourvu que les décisions et les recommandations qui en résulteront ne lient pas les deux parties, mais servent uniquement de base pour la continuation de négociations collectives. J'espère que le ministre nous donnera d'autres renseignements à ce propos, peut-être à l'appel de l'ordre du jour.

Plus tôt, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) avait déclaré que les membres de son parti étaient très heureux qu'on ait trouvé une solution sans que le Parlement soit obligé d'intervenir. Il a dit ceci:

Il se peut que la proposition que nous avons faite la semaine dernière favorisant l'intervention du Parlement sans arbitrage obligatoire ait servi en somme à rapprocher les parties en cause.

Le ministre du Travail n'a dit à aucun moment, «Eh bien, nous avons une entente; il s'y trouve deux mots, soit «ou autrement», qui peuvent susciter un projet de loi.» S'il y avait certaines réserves dans l'esprit du ministre, il n'en a pas soufflé mot.